

## Contrat d'Education Canine – Troubles du comportement

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_ Tel : \_\_\_\_\_  
Adresse Complète : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_ Vétérinaire : \_\_\_\_\_  
Nom du chien : \_\_\_\_\_ Race : \_\_\_\_\_  
Numéro d'immatriculation : \_\_\_\_\_  
Problème du chien : \_\_\_\_\_ Cause : \_\_\_\_\_  
Thérapie(s) mise en application : \_\_\_\_\_

**Type de forfait :** \_\_\_\_\_ **Pour la somme de :** \_\_\_\_\_ **€**  
**Ces séances devront être prises dans un délai de** \_\_\_\_\_ **mois. Du / / au / /**  
**Passé ce délai, ces séances ne seront plus valables.**  
**Les règlements en plusieurs fois seront effectués chaque mois dès la signature du contrat.**

Une fréquentation régulière est demandée aux clients, ceci afin d'assurer l'évolution du problème de l'animal, (au moins 3 séances par mois). Si l'éducatrice ne peut suivre l'animal régulièrement, elle se laisse la possibilité de le refuser aux promenades éducatives car son comportement pourrait nuire au bon déroulement de celles-ci ou tout simplement de mettre fin à ce contrat.

Tout contrat souscrit à *O.B. Canine* ne pourra être remboursé passé le délai de 14 jours sauf si les séances ont commencées.

Si de mauvaises conditions météorologiques rendent impossible le déroulement de la séance, l'éducatrice pourra annuler une séance, qui sera reportée à une date ultérieure déterminée d'un commun accord avec le client.

En cas d'empêchement, le client s'engage à prévenir 48 heures avant chaque séance l'éducatrice. Au cas où l'éducatrice n'aurait pas été prévenue, la séance ne serait pas reportée.

O.B. Canine est assuré contre les risques découlant de l'éducation : MACIF N° 18291736.

Malgré toutes les précautions prises, l'animal pourrait se blesser lors d'un exercice inhérent à l'éducation ; *O.B. Canine* ne sera nullement responsable des conséquences de cet accident. De même pendant le déroulement d'une séance, le propriétaire est responsable de la bonne tenue de son chien. Etant donné qu'il vous aura été enseigné les méthodes de maîtrises et de sanctions pour votre animal, *O.B. Canine* ne sera nullement responsable en cas d'accident causé par les heurts entre chiens ; les assurances des propriétaires intervenant à ce moment-là.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon de la part du ou des Propriétaires, de déménagement du Propriétaire, de dépassement du délai... Le contrat reste valable pour un autre chien, appartenant à la famille.

Vous autorisez *O.B.Canine* à un droit à l'image , à l'exploitation , à l'utilisation et à la diffusion de photos et vidéo de vous et votre chien pendant vos séances ainsi que toute autre activité liée à *O.B. Canine*.

La Jurisprudence rappelle que l'Educateur Canin est tenu d'obligation de moyens :

Il doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour donner satisfaction au propriétaire de l'animal.

Il a également obligation d'informer sur les méthodes qui vont lui être appliquées.

En aucun cas , on ne pourra exiger un résultat absolu, puisqu'il s'agit d'un être vivant dont les réactions restent imprévisibles. L'éducatrice applique des méthodes qui font leurs preuves dans le nombreux cas, mais, malheureusement pouvant échouer dans d'autres.

Je reconnais m'engager dans un forfait qui comprend une partie théorique indissociable d'une partie pratique, les deux étant nécessaires au problème de mon chien.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ . En double exemplaire.

Signature du propriétaire  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature du Gérant

